

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

La CS des Phares : instrument de taxation au profit du gouvernement

Rimouski, le 26 février 2013 – Le budget Marceau de l'automne dernier transformera la Commission scolaire des Phares en un instrument de taxation dont seul le gouvernement profitera.

En effet, déjà aux prises avec un budget déficitaire de 2,9 M\$ pour 2012-2013, la CS des Phares devra faire face à une compression supplémentaire de plus de 3 M\$ pour l'année 2013-2014. Après avoir réussi à faire passer ses frais d'administration sous la barre des 3%, la CS des Phares n'a d'autres choix que d'orienter l'élaboration de son budget 2013-2014 vers une hausse de la taxe scolaire. C'est l'orientation qu'a prise le conseil des commissaires lors de sa réunion du 25 février 2013. « Le gouvernement met fin à la réduction de la taxe scolaire, réduction qui était permise grâce à une aide additionnelle apportée aux commissions scolaires. Cette réduction était visible sur le compte de taxe des contribuables au cours des quatre dernières années. La réduction continuera d'exister, mais sera coupée de moitié suite au budget Marceau » souligne Raymond Tudeau, président de la CS des Phares.

Pour une propriété évaluée à 150 000 \$, l'augmentation serait de 96 \$ à Rimouski et de 108 \$ à Mont-Joli, compte tenu des données fiscales de ces municipalités pour une hausse moyenne de 29 %. « Ne nous leurrions pas, diminuer une réduction, c'est provoquer une hausse » rappelle M. Tudeau.

La seule alternative envisageable pour compenser le manque à gagner de plus de 3 M\$ est de procéder par l'augmentation de l'imposition de la taxe scolaire.

Notons que le budget de la CS des Phares, pour l'année 2013-2014, sera adopté par les membres du conseil des commissaires lors de la réunion du 25 juin 2013.

-30-

Sources : Raymond Tudeau
Président
418 723-9485

Jean-François Parent
Directeur général
418 723-5927



À propos de la Commission scolaire des Phares

La Commission scolaire des Phares couvre le territoire des municipalités régionales de comtés de La Mitis et de Rimouski-Neigette. Elle offre des services à près de 10 000 élèves, jeunes et adultes. La Commission scolaire des Phares joue un rôle de premier plan en matière d'éducation. Elle intervient au préscolaire, au primaire et au secondaire, en formation professionnelle, en formation des adultes et offre également un service d'aide aux entreprises en plein essor. Par la mise en œuvre quotidienne de sa mission, la Commission scolaire des Phares favorise l'accès au savoir et à la culture, contribue au rehaussement du niveau scientifique, culturel, spirituel et professionnel et assure la promotion de l'éducation. Le rôle de la Commission scolaire des Phares dans le développement régional en fait un rouage essentiel de la région bas-laurentienne.

